Image not found or type unknown

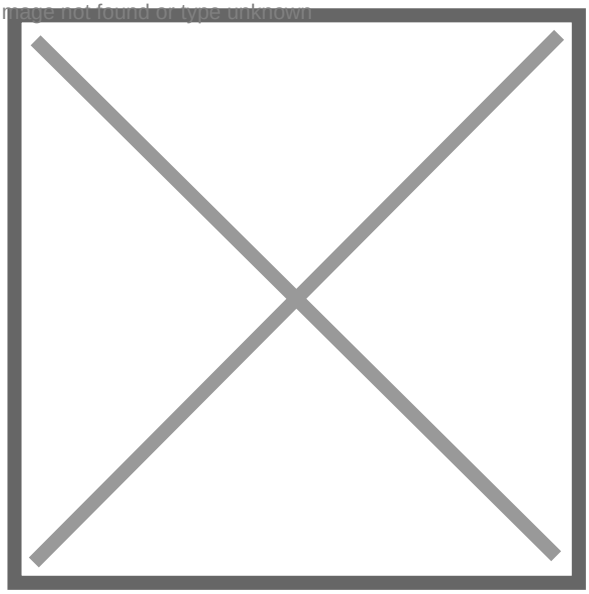

Locataire probléme de toiture infiltration

Par **emmy77**, le **21/01/2011** à **17:49**

Bonjour,
j'ai vraiment besoins d'aide voici les faits :il y a 1 an et demi nous avons obtenue un logement en 1% depuis des années nous nous battions pour en obtenir un, je précises que c'est une résidence neuve à la prise des clefs l'agence mandaté nous a dit que dans deux mois les finitions extérieurs et commun seront finis, donc nous signons le bail ; les mois passent et nous ne voyons aucun changement , nous signalons par mail à compté du mois de juin différents problèmes, et dernièrement suite à la fonte des neiges nous nous apercevons qu'il y a une infiltration dans notre cuisine je précise que nous sommes au dernier étage, d'autre part nous constatons que une sorte de boursouflure se forme sur le plafond du salon tout en longueur et que dans les chambres des marques des plaques de placo apparaisses. Nous souhaiterions que l'agence nous reloge mais refus de celle-ci prétextant que nous ne sommes pas prioritaire ! Le maitre d'œuvre est venu voir et en a conclus qu'il fallait appeler un couvreur en urgence cela fais deux jours que j'attends qu'il me tel, et vu la rapidité des travaux et des autres locataires je risque d'attendre… nous avons deux enfants cela m'inquiète car des qu'il pleut cela abime encore plus notre appartement nous avons fais une déclaration à notre assurance, envoyé deux AR au mandataire et à la copropriété que devons nous faire d'autre ? Devons nous attendre que le plafond nous tombe sur la tête !!! Ou pire le toit !
Merci par avance de nous aider

Par **Marion2**, le **21/01/2011** à **19:09**

[citation]**nous signalons par mail** [/citation]

Il faut toujours envoyer des lettres recommandées AR, jamais de mails et il est inutile de télélphoner.

Envoyez une lettre recommandée AR dès demain et faites bien une copie pour vous.

Voyez rapidement avec l'ADIL (gratuit).
Votre Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.
L'ADIL donne également les renseignements nécessaires par téléphone.

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **20:14**

Et votre assurance a mandaté un expert ?

Par **aiemac**, le **21/01/2011** à **22:23**

bonjour
l'immeuble a 18 mois; il est donc encore (largement) couvert par la décennale et la GBF.
informez votre bailleur du dommage et demandez-lui de faire , éventuellement via le syndic puisque la cause est commune même si le dommage est privatif, une déclaration de sinistre à la dommage-ouvrage.
cet assureur interviendra pour la reprise de l'ouvrage défaillant et pour les conséquence sur le plafond, si ces travaux font partie de l'assiette de cotisation.
faites en parallèle une déclaration de sinistre à votre assureur MRH, même s'il y a de fortes probabilités pour qu'il renvoie sur la DO.
pour ce qui est du risque de chute, il est quasi nul.
les boursouflures et décollement se situent au droit soit de bandes à joints de placo, soit sur des joints de prédalles.
il y aurait plus à s'inquiéter si vous apercevez des enfilades de têtes de vis de placo; cela voudrait dire que les plaques sont ramollies et y aurait là, alors, un vrai risque de chute de plaques.

Par **emmy77**, le **21/01/2011** à **23:48**

En réponse pour marion2 :
Nous avons envoyez 2 AR le premier était pour aviser que nous avions un problème et que nous contactions notre assurance pour effectuer une déclaration de sinistre et le deuxième était pour la déclaration de sinistre à remplir pour notre assurance et leur signaler que nous avions vu le maitre d »œuvre et que nous attendions son appel pour le rdv du couvreur.
Oui effectivement je peux contacter l’adil merci pour vos conseils.
En réponse à mimi493 : je pensais moi aussi que l’expert viendrait immédiatement mais non ils attendent que le toit soit réparé pour constater les dégâts qui est logique, puis que la toiture n’est pas réparer donc si il pleut cela va continuer à créer des dommages.

Merci aiemac pour vos conseils mais au sujet du placo cela ne me rassure pas effectivement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

dans le salon il y a juste des boursouflures mais cuisine et chambre de ma fille nous voyons les têtes de vices pratiquement sur la longueur de la pièce !
Alors que faire ? Qu'elle lettre leur faire pour qu'ils réagissent rapidement ? et demain la pluie et neige sont au rdv !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés